DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU LOYES MOLLON

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date d'envoi de la convocation : 18/01/2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUFORT Éric, Maire.

Membres présents :

Mesdames Sylvie BLANCHARD, Frédérique CHRISTIN, Hélène JOSSERAND, Florence LA ROSA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Patrick BESACIER, Michel BOZZACO-COLONA, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT.

Membres ayant donné pouvoir :

Monsieur Sébastien BOUSSELIN qui donne son pouvoir à Monsieur Alain BENGUIGUI Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Monsieur Olivier RIGAUD Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD Monsieur Michel COLLET qui donne son pouvoir à Monsieur Michel BOZZACO-COLONA Madame Christine CASTEUR qui donne son pouvoir à Madame Nicole QUINTANA Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Éric BEAUFORT Madame Rita ERIGONI qui donne son pouvoir à Monsieur Bruno PICHAT Monsieur Bernard GUERS qui donne son pouvoir à Monsieur Alain GONARD Madame Joëlle KRUCHTEN qui donne son pouvoir à Madame Hélène JOSSERAND Madame Valérie MARZOLLA qui donne son pouvoir à Monsieur Patrick BESACIER

Membre absente excusée :

Madame Annie BERLAND

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BENGUIGUI

Objet : FINANCES – Cimetières - Vote des tarifs de location des concessions simples et doubles, et des emplacements d'urnes - Année 2024

Monsieur le maire rappelle la délibération n°14/11/2023 qui a décidé du maintien des tarifs 2023 de location des concessions et des emplacements d'urnes pour 2024, comme suit :

Tarifs TTC 2024 (délibération n°14/11/2023)

CONCESSIONS CIMETIERES		
Concessions simples		
15 ans	296,80	
30 ans	424,00	
Concessions doubles		
15 ans	593,60	
30 ans	848,00	
Ancien Columbarium		
15 ans 1 urne	255,46	
15 ans 2 urnes	510,92	
30 ans 1 urne	364,64	
30 ans 2 urnes	730,34	
Nouveaux Columbarium		
15 ans 3 urnes	766,38	
30 ans 3 urnes	1 094,98	
Cavurnes		
15 ans 4 urnes	667,80	
30 ans 4 urnes	954,00	

Il rappelle la réunion de la Commission Cimetières du mardi 16 janvier 2024.

Il indique que les tarifs des concessions des trois cimetières : Villieu, Loyes et Mollon, doivent être modifiés.

C'est ainsi que Monsieur le Maire, conformément aux préconisations de la Commission Cimetières, propose d'augmenter les tarifs appliqués en 2023 de 10% afin d'amortir les frais de reprise, à partir du 1^{er} février 2024, pour les concessions simples et doubles.

Ainsi, les tarifs 2024 seraient les suivants :

Tarifs TTC 2024

CONCESSIONS CIMETIERES		Délibération n°14/11/2023
Concessions simples		
15 ans	326,48	au lieu de 296,80
30 ans	466,40	au lieu de 424,00
Concessions doubles		
15 ans	652,96	au lieu de 593,60
30 ans	932,80	au lieu de 848,00
Ancien Columbarium		
15 ans 1 urne	255,46	Inchangé
15 ans 2 urnes	510,92	
30 ans 1 urne	364,64	
30 ans 2 urnes	730,34	
Nouveaux Columbarium		
15 ans 3 urnes	766,38	Inchangé
30 ans 3 urnes	1 094,98	
Cavurnes		
15 ans 4 urnes	667,80	Inchangé
30 ans 4 urnes	954,00	

Délibération n°03/01/2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré :

Article 1:

DIT que la présente délibération annule et remplace celle n°14/11/2023 en date du 20 décembre 2023.

Article 2:

AUGMENTE les tarifs 2024 de location des concessions simples et doubles, selon les indications portées ci-dessus.

Article 3:

DIT que ces tarifs resteront en vigueur tant qu'ils ne seront pas actualisés par une nouvelle délibération.

Délibération n°03/01/2024

Voix pour : 26 Voix contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme, Le maire,

